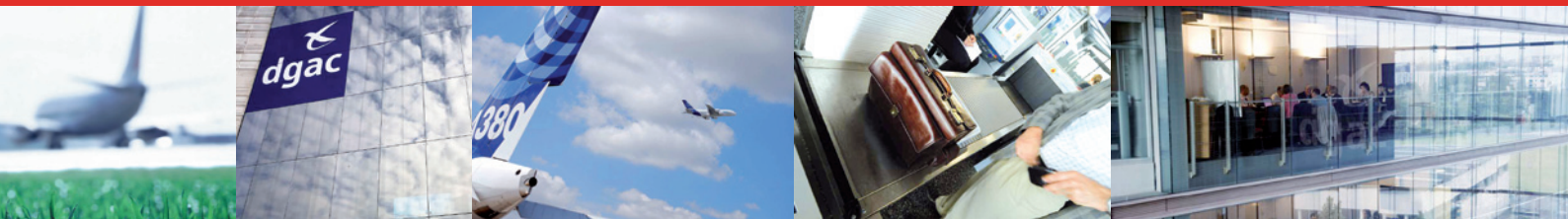




ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011
CCP AGENTS CONTRACTUELS 84-16



Humanisme
Indépendance
Solidarité
Professionalisme

VOTEZ



du 18 au 20 octobre 2011





AGENTS CONTRACTUELS

BACHELIER Vincent (DSNA)
DORTINDEGUEY Florence (DSAC/CE)
BOULICAULT Julien (BEA)
BOOS Loras (CRNA/N)

DEFENDRE ET AMELIORER LE STATUT DES AGENTS CONTRACTUELS 84-16

Dans cette période de profonds changements : réorganisations, réorientations, l'action syndicale menée par Force Ouvrière au sein de la DGAC et des instances européennes constitue une nécessité absolue. Cette force de proposition, de soutien et d'accompagnement est indispensable pour défendre les valeurs d'équité, d'équilibre et de progrès pour tous. C'est une volonté de rassemblement pour éviter l'isolement des agents contractuels.

Ce que nous avons déjà obtenu pour les agents contractuels

La reconnaissance du droit de vote en 1999. Les agents contractuels ont pu voter la première fois en 2000 pour élire leurs représentants en Commission Consultative Paritaire 84-16 (CCP).

En 2000, FO syndicat majoritaire chez les agents contractuels, a signé les accords « SAPIN » dont est issue la loi de résorption de la précarité. Dans le cadre du protocole DGAC 2000, le SNNA-FO a obtenu une application active de la loi « SAPIN » permettant d'initier la mise en œuvre de concours réservés afin de titulariser les agents contractuels et la transformation d'emplois de vacataires (langue anglaise, pilotes d'échos radar) en emplois de contractuels. Après avoir négocié en 2001 les textes indispensables à l'ouverture de concours réservés l'action de FO a permis la titularisation de 200 agents de la DGAC entre 2002 et 2005.

En 2006, FO a obtenu dans le protocole DGAC 2007-2009, l'application de la loi du 26 juillet 2005 (CDD/CDI) issue de la directive européenne 1999/70/CE.

Le SNNA-FO a obtenu un cadre de gestion au profit des agents contractuels de la DGAC. Ce cadre permet de réelles perspectives de déroulement de carrière et un traitement plus équitable vis à vis des agents titulaires qui exercent les mêmes fonctions.

En 2011 FO a signé un nouveau protocole d'accord pour sécuriser le parcours professionnel des agents contractuels de la fonction publique. Cet accord permettra de titulariser et d'améliorer les conditions d'emploi de 160 000 contractuels dans la fonction publique.

Au quotidien, FO milite activement pour obtenir un meilleur positionnement du niveau de rémunération au moment du recrutement initial, une meilleure prise en compte des fonctions tenues, de l'expertise acquise et de l'ancienneté des agents lors de la révision du contrat (CDI/CDD).

Ce que nous voulons obtenir pour les agents contractuels

La carrière de l'ensemble des agents non titulaires doit être encore améliorée par la mise en place de mécanismes garantissant aux agents contractuels de la DGAC la possibilité de postuler sur les postes de titulaires ouverts lors des campagnes de mutations pour une mobilité effective.

FO, majoritaire chez les cadres, propose que les agents contractuels soient intégrés lors de la réflexion de la création d'un corps d'encadrement et d'expertise puisqu'ils exercent les mêmes métiers que les agents titulaires.

Le SNNA-FO demande qu'une prime mensuelle « retraite », de type NBI, soit intégrée dans le calcul de la rémunération des agents contractuels en activité à la DGAC. FO propose également la création d'un régime de retraite complémentaire pour tous les personnels de la DGAC.

Les résultats des élections professionnelles seront déterminants pour les futures négociations protocolaires que FO exigera à l'issue de cette période électorale. Dans ce cadre, le SNNA-FO mettra tout en œuvre pour garantir la reconnaissance et la place de tous les agents contractuels au sein de la DGAC.

Voter FO c'est permettre la défense des personnels non titulaires par le seul syndicat qui œuvre depuis toujours pour leur reconnaissance.

VOTEZ 
du 18 au 20 octobre 2011